

23 déc 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 décembre 2005](#)

CREG

Entrée en vigueur de certaines dispositions concernant la CREG

Entrée en vigueur de certaines dispositions concernant la CREG

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Energie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi (*) portant des dispositions diverses et des dispositions de la loi (**) organisant les voies de recours contre les décisions prises par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Les articles 67 à 71 de la loi (*) et les articles 2 à 10 de la loi (**) entrent en vigueur le jour de la publication du projet au Moniteur belge. (*) du 20 juillet 2005. (**) du 27 juillet 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe